

**LISTE DES DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 JANVIER 2025**

**2025-01-28-001 – APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

**2025-01-28-002 – AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 197 000€.

*Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :*

*Chapitre 21 :*

- C/2151 – OP 43 : 15 000€
- C/2152 – OP 102 : 30 000€
- C/21758 - OPNI : 50 000€
- C/2188 – OPNI : 8 000 €

*Chapitre 23*

- C/231 – OP 97 : 9 000€
- C/231 – OP 103 : 85 000€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de**

- **ACCEPTER les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

**2025-01-28-003 – AUTORISATION ANNUELLE DE RECRUTEMENT DE SAISONNIER**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non titulaires dans les conditions fixées à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, au maximum 4 emplois à temps complet et non complet pour exercer les fonctions d'animateurs extrascolaires correspondant au grade d'adjoint d'animation. Ces agents devront disposer de BAFA ou CAP petite enfance.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale notamment les articles 3, alinéa 2,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de**

- **DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

**2025-01-28-004 – NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA CLECT**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Se portent candidats pour être membres suppléants :

- Mme Béatrice Mahé
  - Mr Wilfrid Gaillard
- obtiennent 14 voix
- **SONT DESIGNÉES en tant que représentants suppléants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes de Granville Terre et Mer :**
    - Mme Béatrice Mahé
    - Mr Wilfrid Gaillard

**2025-01-28-005 – AUTORISATION DE POSE HTA EN SOUTERRAIN - PARCELLE C N° 1403**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de**

- **VALIDER le projet de création d'une remontée aéro-souterraine sur un support existant, d'une tranchée de 5 mètres pour la mise en place de deux cablettes de terre et, de pose d'une cablette de terre et d'un câble Haute tension Souterrain sur 1 mètre.**
- **AUTORISER le Maire à signer la convention de servitudes avec Enedis**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

Le Maire

Jean-Paul PAYEN